

Séance du 14 novembre 2018

Le quatorze novembre deux mille dix-huit, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 09/11/2018

Date d'affichage : 20/11/2018

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; M. BAZIN Denis ; Mme LEVALLOIS Mireille ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Était excusé : M. BELLÉE Pascal (procuration Mme LEDOUX).

Était absente : Mme NOURRY Cécile.

Mme LEDOUX, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2018 : M. le Maire demande s'il y a des remarques. Aucune modification n'étant à apporter, il est donc approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil de retirer de l'ordre du jour la délibération sur la Taxe d'Aménagement (demandée par la DDTM). Considérant qu'elle a été revue fin 2017 pour une durée de un an, reconductible pendant 3 ans, que le contexte actuel n'est pas de nature à augmenter les taxes (d'autres s'en chargent), M. le Maire propose de conserver le taux voté de 2% pour la commune. Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

I. Indemnité de gardiennage de l'église année 2018 (visa 16/11/2018)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2018, aucune revalorisation n'est prévue du fait de la non augmentation du point d'indice des fonctionnaires. Le montant maximal pour 2018 reste fixé à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice de culte.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC une indemnité de gardiennage de l'église de 479.86 € pour l'année 2018.

II. Convention pour le contrôle des bornes incendie

M. le Maire rappelle que les bornes incendie sont la propriété des communes et que depuis le 22/02/2017, leur contrôle et entretien (qui doit obligatoirement être fait au minimum tous les trois ans) n'est plus assuré par le SDIS (pompiers). Chaque commune doit faire appel à un prestataire de service.

M. le Maire donne la parole à M. BAZIN, délégué à la Commission locale de l'Eau Potable (CLEP de Montpinchon) et au Syndicat Départemental de l'Eau (SDEAU 50).

M. BAZIN, explique la démarche au CM et l'informe que devant cette situation, le SDEAU a négocié des taux avec ses prestataires nettement en dessous que ce qui avait été proposé en début d'année. Il propose que la commune signe la convention avec cet organisme.

M. le Maire demande à M. BAZIN de se procurer un modèle de délibération l'autorisant à signer cette convention auprès du SDEAU et ce sujet sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion en décembre.

Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, une étude va être engagée en liaison avec la SAUR et les pompiers pour voir si l'implantation de nouvelles bornes est nécessaire.

III. Règlement Général pour la protection des données personnelles (RGPD)

M. le Maire explique brièvement en quoi consiste le RGPD. Il fait état de propositions de prestataire de service et en particulier Manche Numérique. Vu le flou qui existe encore et les interrogations envers ce prestataire, il propose de revoir ce dossier en début de l'année prochaine.

IV. Affaires diverses

- **Voirie** : M. le Maire donne la parole à M. CORON.

Il informe le CM que le plan de réfection des chaussées 2018 est terminé : il reste quelques finitions et la réunion de réception. La commission va se réunir prochainement pour définir le plan 2019.

Une réflexion est en cours pour la pose de réfléchissants délimitant les stationnements sur le côté droit de la RD 29, de la route de Quibou au calvaire. Il faut l'accord du service des routes du département. Il indique qu'il profitera de cette réunion pour lancer l'étude du stationnement et la réduction de la vitesse dans l'agglomération. Ce projet doit voir le jour en 2019.

Les passages protégés vont être repeints.

- **Cimetière** : M. CORON indique que la commission va se réunir pour revoir le règlement.

Les concessions à l'abandon ou dangereuses seront reprises si personne ne se manifeste.

M. le Maire propose que la commune prenne à sa charge l'entretien des tombes des poilus de 14-18 qui sont dans le cimetière et dont les familles ne s'occupent plus. Le CM, à l'unanimité donne son accord. M. le Maire proposera une délibération dans ce sens lors du prochain CM.

- **Étang** : M. CORON informe le CM que les travaux d'empierrement sont terminés. Les agents communaux font les finitions et en profitent pour remettre en état le mobilier urbain et les barrières de l'entrée.

Trop de chiens ne sont pas tenus en laisse et divaguent en liberté autour de l'étang et en particulier des jeux. Si cette situation continue, une interdiction sera prise.

- **Réfection de l'éclairage public** : Elle consistera à remplacer tous les points lumineux de la place Pierre L'ORPHELIN. Les travaux doivent commencer semaine 48.

- **Fibre optique** : M. le Maire indique qu'il n'a aucune communication sur ce sujet. Il voit régulièrement l'entreprise CIRCET sur le terrain. Il a demandé une réunion d'urgence aux responsables pour connaître l'avancée des travaux.

- **Commission de contrôle des listes électorales** : M. le Maire informe le CM sur les nouvelles dispositions en matière de listes électorales. Un élu doit siéger dans cette commission, il doit avoir un suppléant. Le Maire et les adjoints qui ont une délégation ne peuvent être désignés. Les conseillers doivent être pris dans l'ordre du tableau. Mme Nadège PAISANT étant la première se voit proposer le poste qu'elle accepte. Son suppléant sera M. Denis BAZIN.

M. le Maire indique qu'il proposera plusieurs habitants volontaires de la commune aux services de la Préfecture tout en essayant de conserver ceux qui viennent d'être mis en poste.

- **Halte ferroviaire** : M. le Maire rend compte des réunions qui ont eu lieu avec le Conseil Régional et la SNCF. La commune vient d'être avisée que les trains n'arrêteront plus à Carantilly à compter du 9 décembre 2018, ce qui n'avait pas été annoncé par le Vice-Président du Conseil Régional en mars dernier. Le directeur régional de la SNCF a rencontré dernièrement les Maires de Villedieu, Coutances, Saint-Lô, pour leur faire part

de la fermeture des guichets de leurs gares, Pont Hébert et Carantilly, pour la suppression des arrêts décidés par le Conseil Régional.

Motif invoqué : pas assez de voyageurs prennent le train à Carantilly ! Le comptage se fait par un opérateur téléphonique qui relève le nombre de téléphone qui ont borné sur le secteur de la gare ! Quand l'on connaît la couverture des téléphones mobiles sur notre commune, nous ne pouvons pas accepter ce comptage.

Il semble que ce n'est pas la préoccupation de nos parlementaires, des élus à responsabilités de tous bords et en particulier St-Lô Agglo. L'Agglo étudie un nouveau plan de déplacement, sans trop se soucier de l'aspect ferroviaire qui pourtant la traverse.

Il indique qu'il a fait parvenir un courrier à M. Philippe GOSSELIN, Député, lui demandant, avec l'aide si-possible de M. Stéphane TRAVERT, Député et ancien Ministre, d'interpeller le Président de la région Normandie sur ce sujet.

- **Salle des Sports** : M. le Maire informe le CM qu'il a reçu de nombreuses plaintes émanant des utilisateurs de la salle A. RIHOUEY. Elles sont liées principalement aux nombreuses fuites d'eau en provenance de la toiture et au rangement des matériels.

En ce qui concerne les fuites, M. le Maire rappelle que la compétence a été prise par l'Agglo, qu'il a fait un courrier en début d'année. 2 responsables sont venues voir, mais que depuis rien n'a été fait.

Il demande aux 2 associations subventionnées par l'Agglo de faire un courrier au président. Si aucune suite concrète n'est donnée, il prendra un arrêté de fermeture de la salle.

Le rangement : les enseignants se plaignent qu'ils n'ont pas de rangement pour leurs tapis, les associations, qu'ils n'ont pas assez de place et que les tapis traînent. M. le Maire répond aux conseillers représentants ces associations et au syndicat scolaire qu'ils fassent preuve d'un peu de bon sens, qu'ils se réunissent et s'entendent, la commune est prête à étudier un moyen de ranger les tapis. Si aucun accord n'est trouvé, il tranchera.

- **Point sur les réunions de Saint-Lô Agglo** : M. le Maire et M. CORON font le point sur les réunions de la communauté d'agglomération auxquelles ils ont assisté. Ils s'interrogent sur les sommes dépensées et en particulier en études et subventions de toutes sortes.

Une délégation de service public a été votée lundi soir pour désigner la société DELCOURT pour le transport public de personnes sur la communauté d'agglo. Cette société, basée à Pont Hébert compte 126 salariés, 60 véhicules. Elle était en concurrence avec TRANSDEV, 33800 salariés en France, 19 000 bus.

Le coût est de 12 millions sur 7 ans. L'agglo envisage de passer la taxe transport que paient les entreprises de son territoire de 0,45 à 0,55. Il est difficile d'accepter que les entreprises rurales ne bénéficient pas des avantages de celles de la ville pour leurs salariés, tandis que les carburants sont en hausse permanente et que des services de transports publics sont abandonnés.

M. le Maire informe son conseil qu'il ne votera aucune délibération concernant les transports à l'Agglo.

- **Incivilités** : M. le Maire rend compte au CM que lors de ses déplacements à divers endroits de la commune, il découvre des nouvelles constructions qui n'ont pas fait l'objet de demande de permis de construire ou de déclaration préalable. C'est un manque d'équité envers les habitants.

De même il découvre des ouvertures sur la voie publique qui n'ont fait l'objet d'aucune demande. Il rappelle que c'est obligatoire, l'accord est donné dans certaines conditions et bien souvent oblige le demandeur à réaliser un busage.

Nous arrivons en hiver avec de plus en plus d'intempéries. Il est primordial que l'élagage au bord des routes soit effectué. Une coupure d'une ligne téléphonique due à des branchages peut avoir des conséquences catastrophiques.

Il demande à tous les conseillers de se faire son porte-parole pour demander aux riverains qu'ils connaissent de faire le nécessaire. Il enverra prochainement des courriers recommandés aux contrevenants.

- **Cérémonie du 11 Novembre** : M. le Maire se félicite de la forte participation à la cérémonie. Il remercie tous les conseillers présents et ceux qui ont participé à l'organisation. Il remercie également les

enseignants et les enfants et en particulier Lénaïg BARBET et Théo LEDOUX pour leur implication.

- **Anniversaire du débarquement et libération de Marigny en 2019** : Le CM émet un avis défavorable à la demande de subvention d'environ 1200 € formulée par Marigny-le-Lozon pour ces festivités. Il considère qu'il y a trop d'argent public mis dans ce projet qui conforte une association de collectionneurs de matériels militaires. Il n'autorisera pas non plus le défilé d'engins chenillés dans la commune.

V. Questions diverses

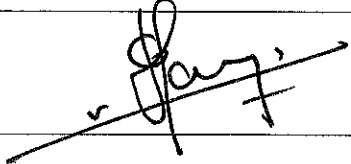
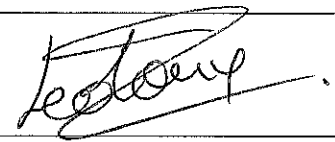
- Mme LEDOUX demande si Bol d'Air pourrait disposer d'un local pour ranger son matériel. Il en est de même pour le Comité des Fêtes. M. le Maire lui répond qu'il a une piste et qu'il en parlera avec ses adjoints prochainement.

- M. ALLIX demande s'il serait possible d'acheter des petits morceaux de chemins communaux restés à l'abandon. M. le Maire lui répond que chaque cas sera étudié.

- Le prochain conseil aura lieu le 19 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h05.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Malika LEDOUX 
Bruno CORON	Cécile NOURRY Absente
Erik DUFORT	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE PP Mme LEDOUX	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÈS